

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, CHEVALIER Cécile, DONEYS Jean-Luc, TEISSEDE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : POUGET Alain représenté par Patricia BENITO, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Cécile CHEVALIER.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 04 avril 2025

Délibération N° DEL 2025 026 – Subvention au Centre socioculturel pour 2025

Vu la délibération 2016/008 par laquelle la Commune de Saint-Paul-des-Landes a adhéré au Centre socioculturel *A la Croisée des Autres*

Vu les délibérations 2016/028 et 2017/003 autorisant la signature d'une convention avec le Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* pour la période 2017-2020

Vu les délibérations 2020/044 et 2020/053 autorisant Madame le Maire à mettre en place le secteur adolescent du Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* à Saint-Paul-des-Landes ;

Vu les délibérations 2021/045 et 2021/054 autorisant Madame le Maire à signer un avenant à la convention en vigueur afin d'y inclure des actions à destination des seniors en partenariat avec le Centre socioculturel *A la Croisée des Autres* à Saint-Paul-des-Landes ;

Depuis 2016, la Commune de Saint-Paul-des-Landes verse une subvention de fonctionnement chaque année au Centre socioculturel *A la Croisée des Autres*.

La convention initialement signée avec le Centre socioculturel portait sur l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires. Au fil des années, des modifications ont été apportées à cette convention, incluant l'ouverture d'un accueil de loisirs des mercredis en période scolaire, l'animation du secteur adolescents avec la mise en place de la « Sexion Ados », et plus récemment l'animation du Pôle Seniors, avec notamment la création de Jardins Partagés ainsi que la création du Pôle familles.

Dès lors, la subvention de fonctionnement nécessaire à l'équilibre du budget du Centre socioculturel **sera de 18 911 € (contre 18 540 € en 2024).**

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6558 du Budget primitif 2025.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

